

Appuyé par l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Arthur Laing), j'ai l'honneur de proposer:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable vicomte Alexander de Tunis, Gouverneur général du Canada et commandant en chef du Canada:

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Je m'empresse maintenant de vous féliciter, monsieur l'Orateur, de votre élévation à la présidence de cette Chambre. Ce fut une joie sincère pour nous tous d'apprendre que vous aviez été désigné pour remplir de si nobles et si importants devoirs. Un meilleur choix n'aurait pu être fait, et nous en sommes reconnaissants au Gouvernement. Vos admirables qualités vous destinaient au poste que désormais vous occupez. Gardien des prérogatives de la Chambre, nous savons que vous saurez diriger nos débats avec dignité et impartialité. Tous les honorables députés, j'en ai l'assurance, sont désireux de faciliter votre tâche parce qu'ils ont foi en votre droiture et votre esprit de justice. Il est des hommes qui rehaussent les charges publiques qui leur sont confiées, et vous êtes, à l'instar de vos prédécesseurs, un de ceux-là. Si notre Parlement jouit d'un si grand prestige, c'est à la valeur incontestable de ses présidents que nous le devons. Ce que je pourrais ajouter de plus serait un feston de paroles dont souffrirait votre modestie.

Notre institution constitutionnelle peut paraître, aux yeux de certains, désuète et ridicule. Il est des auteurs qui se moquent de notre procédure parlementaire. Je lisais récemment dans un article de Sir Herbert Morrison, Lord Président du Conseil, en Angleterre, ce qui suit:

Il ne faut pas se méprendre sur la survivance qu'on y constate des anciennes formes et coutumes. D'aucuns disent: Quelle institution de l'âge "prémécanique"! Quelle relique du féodalisme! Adaptez-la donc, à n'importe quel prix, aux besoins modernes! Je crois qu'ils prennent la forme pour la substance. Jugeant par les résultats, je déclare que notre Parlement est l'instrument le plus efficace du monde, le plus "dernier cri", le mieux approprié à son but. L'on a tort de ne pas voir l'utilité pratique de nos "anachronismes". Pourquoi toute cette panoplie, cette pompe, attachée à M. le Speaker? Pourquoi cette extrême déférence de gestes et de paroles à son égard? Pourquoi sa peruke et sa robe, les inclinaisons devant son siège en entrant dans la Chambre et en la quittant? Pourquoi ces courtoisies, prétendues primées, au cours des débats, qui font que le pire opposant est traité d'"honorable membre", d'"honorable et galant", d'"honorable et lettré", de "très honorable gentilhomme"? Les députés qui entrent pour la première fois dans la Chambre se disent que tout ce cérémonial n'est qu'une absurde antiquité. Puis,

très vite, ils se rendent compte que cela contribue grandement à l'autorité du président et à l'ordre du débat, et que cela exalte la dignité et l'esprit de corps de la Chambre, à la fois aux yeux de ses membres et à ceux des gens de dehors.

Qu'il me soit permis d'ajouter à ce judicieux commentaire que notre procédure disciplinée est la plus sûre garantie contre toute forme de dictature politique, économique ou sociale. Il faut déjà songer à la possibilité d'une dictature sociale! J'espère qu'au cours de la présente session je pourrai donner des détails à ce sujet dans la langue de la majorité. J'ai le plus sincère respect pour mes concitoyens de langue anglaise et j'ai une confiance absolue dans leurs désirs de réaliser une unité canadienne si forte, qu'il sera possible, sans heurts et sans efforts, de maintenir notre pays dans ses traditions et dans sa prospérité.

(Traduction)

Si j'ai tenu à citer sir Herbert Morrison au long, c'est que, comme lui, j'ai foi dans la valeur suprême des institutions que la tradition nous a transmises. D'après la coutume établie, je dois m'adresser à la Chambre dans ma langue maternelle, qui est le vieux français. Je ne citerai pas l'Acte de l'Amérique du Nord britannique,—ce que je pourrais fort bien faire,—pour justifier l'emploi de cette langue. Je préfère invoquer la coutume établie et que j'ai mentionnée, car elle honore davantage notre Parlement et l'ensemble du pays.

Le français de la province de Québec n'est pas le français élégant des Parisiens. C'est le vieux français du dix-septième siècle, que nous avons conservé jalousement, sachant qu'au fond, il se compare favorablement au français des Parisiens. Le français qu'on apprend dans la province de Québec équivaut très bien à celui qu'on peut apprendre en France. Ce serait une excellente chose si nous pouvions dissiper la légende du français de Paris, qui n'emploie pas des mots différents des nôtres, mais qui est plutôt une manière relativement nouvelle de s'exprimer. Quiconque lit Molière et cause ensuite avec un Canadien français se rend vite compte que celui-ci se sert des mêmes mots que l'autre a employés dans ses immortels chefs-d'œuvre.

Le texte de sir Herbert Morrison, que j'ai cité, a été rédigé dans la langue dont je suis fier de me servir aujourd'hui. Je sais que tous les Canadiens français du pays, et tout particulièrement mes commettants, partagent mes sentiments à ce sujet. De plus, ils sont profondément reconnaissants au premier ministre de m'avoir choisi, en ma qualité de représentant d'une circonscription exclusive-ment canadienne-française, pour proposer en ma propre langue une adresse en réponse au discours du trône.